

Rousseau et l'économie politique « Système rustique » et « système de finances »

Marcel Hénaff

Volume 25, Number 2-3, Fall 1989

L'esprit de la Révolution

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/035787ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/035787ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0014-2085 (print)

1492-1405 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Hénaff, M. (1989). Rousseau et l'économie politique : « Système rustique » et « système de finances ». *Études françaises*, 25(2-3), 103–128.
<https://doi.org/10.7202/035787ar>

Rousseau et l'économie politique

«Système rustique» et «système de finances»

MARCEL HÉNAFF

Ce mot de *finance* est un mot d'esclave ; il est inconnu dans la Cité. Dans un État vraiment libre les citoyens font tout avec leurs bras et rien avec de l'argent.

Rousseau, *Du Contrat social*

C'est la campagne qui fait le pays et c'est le peuple de la campagne qui fait la nation.

Rousseau, *Émile*

Rousseau ne passe pas particulièrement pour un théoricien de l'économie, ni même de l'économie politique au sens où nous l'entendons aujourd'hui et où on l'entendait déjà à son époque. Dès lors pourquoi s'intéresser particulièrement à sa position sur ce sujet ? Serait-ce pour mettre en valeur un aspect quelque peu négligé de son œuvre et faire entendre un son moins connu dans le concert immense des commentaires et des études spécialisées ? On pourrait répondre pour commencer que la question en vaut la peine tout simplement parce que Rousseau est l'auteur d'un texte connu sous le titre de *Discours sur l'économie politique*. À vrai dire, ce titre n'est pas entièrement de Rousseau lui-même ; le texte fut écrit à la demande de Diderot pour l'*Encyclopédie* et publié dans le tome V, en 1755 (soit la même année que le *Discours sur l'origine de l'inégalité*, dont on pense que la rédaction a été antérieure). C'est cet article intitulé «Économie politique» qu'en 1758, un libraire, presque à l'insu de Rousseau, publia à part en y ajoutant le mot «Discours». Rousseau laissa faire, mais c'est aussi

qu'entre-temps sa brouille avec Diderot et les Encyclopédistes était consommée.

Ce texte, au demeurant, n'est pas le seul où Rousseau se préoccupe de questions d'économie; il y revient de manière très concrète dans son *Projet de constitution pour la Corse*, achevé en 1765, et dans ses *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, 1771; il existe aussi de nombreux fragments touchant aux mêmes problèmes comme ceux sur «*Commerce et les arts*», sur le «*Luxe*», etc. Tout cela cependant reste dispersé et n'a pu compter pour les contemporains puisque ces textes (à l'exception de l'article de l'*Encyclopédie*) sont restés inédits du vivant de Rousseau¹.

On a donc en général tiré cette conclusion que l'aspect économique de l'organisation sociale et politique n'est pas le fort de Rousseau et qu'il serait déplacé d'attendre de ses écrits une pensée originale sur ce sujet. L'histoire des théories économiques l'ignore presque (signalons à titre d'exemple que Schumpeter, dans sa classique *Histoire de l'analyse économique*², lui consacre à peine quelques lignes et ceci, dans le cadre des théories socialisantes au XVIII^e siècle...).

Les textes économiques seraient-ils donc mineurs dans l'œuvre de Rousseau? Ne serait-il pas plus indiqué de renoncer à leur demander de nous dire plus qu'ils n'ont pu dire? À considérer les choses du point de vue de la rationalité économique, c'est sans doute le parti à prendre. Mais précisément ce n'est pas celui de Rousseau. Le caractère apparemment limité de ses analyses ne tient pas du tout à un manque d'intérêt ou de compétence, il tient à la nature même du rapport du politique à l'économie dans sa pensée. Il est clair que pour Rousseau il ne s'agit pas de savoir comment le politique doit s'accorder avec les faits économiques, mais bien comment il lui appartient de leur imposer ses exigences éthiques.

À considérer les choses ainsi, on voit justement que la question économique est centrale, mais non pas sous l'angle d'une autonomie des faits économiques. Elle est centrale en ceci que les mutations de l'humanité coïncident avec des transformations des formes de subsistance (ainsi celles du chasseur,

1. Tous les textes de Rousseau cités dans cet article (sauf exception clairement indiquée) proviennent du volume III de l'édition de la Pléiade, Gallimard. Ce volume sera indiqué en chiffres romains, suivis de la page en chiffres arabes.

Les abréviations suivantes ont été utilisées pour indiquer les textes cités:

- *Éc. pol.* = *Discours sur l'économie politique*
- *Corse* = *Projet de constitution pour la Corse*
- *Pol.* = *Considérations sur le gouvernement de Pologne*
- *Contrat* = *Du contrat social*
- *Frag.* = *Fragments politiques*

2. J. Schumpeter, *History of Economic Analysis*, New York, Oxford University Press, 1954

du berger et du laboureur décrites dans l'*Essai sur l'origine des langues*) et, surtout, la crise que diagnostique Rousseau dans la société est fondamentalement liée à l'apparition d'une certaine forme de propriété, à l'inégalité des richesses et donc des conditions. Mais précisément pour Rousseau cette histoire n'est pas purement économique : elle est inséparablement une histoire des passions et des institutions. Les faits économiques sont plutôt l'expression et la sanction d'une perversion de l'organisation politique.

Mais ici il faut être attentif ; Rousseau ne dit pas : donnons-nous de bonnes institutions politiques et du même coup les rapports économiques retrouveront leur juste équilibre. Ce qui serait remplacer un déterminisme par un autre. Il se demande ceci : quelles sont les formes d'activité économique qui sont seules compatibles avec ce que doit être une bonne constitution politique ? C'est à ce point précis qu'il entre dans le détail, particulièrement dans ses recommandations aux Corses et aux Polonais qui ont sollicité son avis.

On constate alors une étonnante cohérence dans la pensée de Rousseau, cohérence qui va bien au-delà du lien entre politique et économique. On y repère des schèmes ou des modèles qui traversent tous ses textes, qu'ils soient philosophiques, romanesques ou autobiographiques. C'est cela qui me semble le plus intéressant en cette affaire. Non pas mesurer l'apport de Rousseau à une théorie économique dont précisément il récusait les présupposés, mais comprendre en quoi l'économie qu'il recommande pour la politique qu'il exige traduit sur un mode très particulier, jusque dans l'insistance de ses motifs et dans la prégnance de ses métaphores, un *imago mundi* qui fait l'originalité d'un style et l'invention d'un univers d'écrivain. Mais c'est là une tâche plus considérable qu'il n'y paraît ; je n'en donnerai ici que les prémices. L'hypothèse que je me propose de vérifier sera, pour le moment, limitée à cette question : la prise en compte du « système » économique de Rousseau n'appelle-t-elle pas une réévaluation de sa pensée politique et notamment du *Contrat social* ?

1. À PROPOS DU DISCOURS SUR L'ÉCONOMIE POLITIQUE. ROUSSEAU ET LES ÉCONOMISTES DE SON TEMPS

Tout d'abord il nous faut nous demander de quoi il retourne dans le *Discours sur l'économie politique*, puisque c'est bien ce texte qui en priorité signale Rousseau à l'attention de ceux qui s'interrogent sur sa position à propos des problèmes économiques.

Tout d'abord, il faut noter que l'expression d'« économie politique » est rare chez Rousseau, et le mot même d'« écono-

mie» n'y est pas fréquent; on ne trouve l'un et l'autre tout au plus que dans les titres; les développements quant à eux portent toujours sur des données particulières: le commerce, la richesse, le luxe, l'argent, l'impôt, etc. Ce détail donne déjà une indication de sa méthode.

Rousseau, dès les premières lignes, propose ses définitions. «Économie politique», dite aussi «générale», s'oppose à «économie domestique» ou «particulière». La première concerne le gouvernement de l'État, tandis que la seconde concerne celui de la maison (et Rousseau rappelle ici l'origine grecque du terme, composé de *oikos* et *nomos*). Il insiste sur la distinction et même l'opposition des deux juridictions; l'argumentation en est très aristotélicienne et le nom d'Aristote est, du reste, explicitement signalé. Cette distinction du politique et du familial, qui est aussi bien celle du public et du privé, importe énormément aux yeux de Rousseau car elle permet de comprendre la distinction de la nature et de la loi. Il suffit à un père de famille d'écouter son cœur — cette «voix de la nature» — pour savoir ce qu'il doit faire, mais un magistrat doit précisément s'abstenir d'agir ainsi: «Il ne doit suivre d'autre règle que la raison publique qui est la loi.» (III, 243) «Aussi la nature a-t-elle fait une multitude de bons pères de famille; mais il est douteux que depuis l'existence du monde, la sagesse humaine ait jamais fait dix hommes capables de gouverner leurs semblables.» (III, 244) Tel est exactement l'écart qui sépare économie domestique et économie politique. Celle-ci, on l'a compris, est synonyme de gouvernement chez Rousseau. C'est donc la tâche du gouvernement qu'il va exposer dans cet article; mais, comme on le verra, si une telle conception est parfaitement cohérente avec sa pensée politique, elle n'est plus guère en accord avec ce que l'époque entendait par économie en général et par économie politique en particulier.

Tâche du gouvernement donc; mais ici une autre différence essentielle est à prendre en compte: «Je prie mes lecteurs de bien distinguer encore l'économie publique dont j'ai à parler, et que j'appelle gouvernement, de l'autorité suprême que j'appelle souveraineté.» (III, 244) Celle-ci seule a la puissance législative, l'autre n'a que la puissance exécutive. Ainsi s'annoncent quelques-unes des catégories essentielles du *Contrat social* (notons du reste que certains paragraphes de ce *Discours* se retrouvent tels quels dans la première version du *Contrat*, dit manuscrit de Genève).

Si donc on a le domaine privé d'un côté et de l'autre le domaine public, celui-ci à son tour se divise en deux niveaux dont l'un est tourné vers l'affirmation inconditionnelle de la souveraineté («autorité suprême») et l'autre vers l'organisa-

pratique de la vie sociale; c'est ce dernier qui est appelé Gouvernement; sa tâche, c'est l'économie politique. Ce qui veut dire précisément qu'il lui revient d'ordonner les volontés particulières à la volonté générale, de faire en sorte que les «petites sociétés» et les individus restent soumis à ce qu'il appelle «la grande société» (qui dans le *Contrat social* sera, le plus souvent, appelée «État») et œuvrent dans l'intérêt de la loi, laquelle seule est l'expression de la volonté générale. Plus précisément, la loi réalise ce «prodige» que chacun en obéissant à tous n'obéit qu'à lui-même; en quoi elle est la seule forme de la liberté civile. C'est elle et elle seule qui permet la conversion du multiple dans l'un, du particulier dans le général. Cela ne se fait pas automatiquement («malheureusement l'intérêt personnel se trouve toujours en raison inverse du devoir», III, 246) : cela exige de la vertu de la part des individus et de bonnes institutions du côté du gouvernement. Ce qui signifie qu'il est impossible d'imaginer que la collection des vices privés puisse produire la vertu publique et que de la somme des intérêts particuliers puisse résulter le bien général. Rousseau ne nomme pas ici directement Mandeville, comme il l'a fait dans le premier *Discours*, mais il est clair que c'est cette forme de raisonnement qu'il vise. Quoi qu'il en soit, sa définition de l'économie politique est en opposition directe avec tout ce qui s'écrit de nouveau sur ce sujet depuis un demi-siècle. On y reviendra plus loin.

Ayant donc défini l'économie politique comme tâche par excellence du gouvernement (qui est puissance publique mais non puissance souveraine), Rousseau développe son argumentation en trois points qu'il importe de rappeler parce que, précisément, on s'y sent très loin de ce que peut être un exposé d'économie politique. Rousseau lui-même a condensé son projet ainsi : «Si je veux déterminer en quoi consiste l'Économie publique, je trouverai que ses fonctions se réduisent à trois principales, administrer les lois, maintenir la liberté civile et pourvoir aux besoins de l'État» (note tirée du brouillon, *O. C.*, Seuil, t. II, p. 294). Résumé éloquent en ce qu'il nous indique que seul le troisième point semblerait, à nos yeux, porter sur ce que l'on peut entendre par économie politique; et encore n'est-ce que partiellement. Mais reprenons ces différents aspects :

- a) «Administrer les lois» : plus précisément le *Discours* montre qu'il appartient au Gouvernement de rendre l'administration conforme aux lois, et par conséquent à la volonté générale dont elles sont l'expression. Ce qui signifie qu'il importe de bien la distinguer de la volonté particulière et de veiller à ce que des intérêts privés — d'individus ou de groupes — ne s'imposent pas à l'autorité souveraine. Où est

l'économie en cette affaire? En ceci qu'économie pour Rousseau est synonyme d'«administration», non, du reste, au sens moderne d'appareil bureaucratique, mais au sens plus large de puissance exécutrice.

- b) «Maintenir la liberté civile»: c'est là la deuxième tâche du Gouvernement. Comment l'assurer? On s'attendrait ici à des mesures d'ordre juridique ou à des dispositions administratives spécifiques. Rien de tel n'apparaît dans l'argumentation. Rousseau donne sa réponse: «Faites régner la vertu» (III, 252). Qu'est-ce à dire? Ceci simplement: «la vertu n'est que [la] conformité de la volonté particulière à la générale» (*ibid.*) Maintenir la liberté civile c'est donc pour Rousseau obtenir l'adhésion des citoyens aux lois, et le plus sûr moyen de l'obtenir c'est de faire en sorte qu'ils reconnaissent leur propre volonté dans les lois auxquelles ils se soumettent. Cela seul fonde leur unité et se traduit par «l'amour de la patrie» («la plus héroïque de toutes les passions» et sentiment spécifique pour Rousseau, puisqu'il est la vraie forme de l'amour pour l'humanité qui sans cela resterait vide). En contrepartie, l'État doit à ses membres une protection totale. Mais il lui incombe aussi d'assurer l'éducation des citoyens, c'est-à-dire de leur inculquer le sens du bien public face aux intérêts privés. Cette deuxième partie donne en somme les grandes lignes d'un traité d'éducation civique.
- c) «Pourvoir aux besoins de l'État»: la troisième partie, enfin, aborde les problèmes proprement économiques. Mais il s'agit d'économie publique, ce qui, pour Rousseau, signifie tout d'abord que l'État doit veiller à la subsistance des citoyens et qu'il doit assurer ses propres ressources. Dans le premier cas, cela signifie qu'il lui appartient de garantir la propriété, source des revenus: «Le droit de propriété est le plus sacré de tous les droits, et plus important à certains égards que la liberté même» (III, 263) (formule étonnante mais qui ne contredit qu'en apparence le second *Discours*). Quant aux ressources de l'État, elles lui sont normalement assurées par l'impôt. Sur ce point Rousseau se fait plus précis: d'une part il demande que l'impôt soit approuvé par «l'assemblée du peuple», d'autre part il souhaite que l'État réduise ses dépenses et recoure principalement aux revenus du domaine public, enfin il recommande que les impôts en nature se substituent autant que possible à l'impôt en numéraire (lequel contraint les paysans, pour s'en procurer, de vendre à perte et d'être les otages de l'offre marchande).

Après ce rapide parcours du *Discours sur l'économie politique*, nous ne pouvons que constater le caractère très limitatif, du point de vue de la théorie économique, que Rousseau

attribue à l'expression «économie politique». On a compris qu'il n'y est (et ne peut y être) question que du problème des ressources de l'État dans sa fonction gouvernementale (et non dans son autorité souveraine). L'économie privée s'y trouve réduite à l'acquisition de ressources elles-mêmes garanties par l'État et qui doivent rester ordonnées au Bien public. On croirait lire Platon.

Si on considère ce qu'écrivaient à l'époque des auteurs comme Cantillon, Melon, Dutot, Quesnay sur la rente, les profits, le crédit, les variations des monnaies et des prix, le change, l'industrie, etc., on peut dire en effet que les vues de Rousseau semble être celles d'un amateur, ou du moins d'un philosophe, tout à fait capable de se prononcer sur les principes, mais très ignorant des données spécifiques du domaine considéré.

On peut aussi envisager Rousseau comme un simple traditionaliste puisque, pour l'essentiel, sa conception reflète ce qu'on entendait par économie politique en tant qu'«économie publique» depuis la Renaissance, et cela en opposition avec l'économie domestique. On peut même ajouter que cette conception est directement héritée de l'Antiquité grecque et romaine; elle peut se résumer ainsi: il existe pour l'État, tout comme pour le domaine privé, une certaine quantité de ressources qu'il importe de faire fructifier de la manière la plus propre à assurer le bien-être et la sécurité des citoyens. Le droit propre de l'État, en raison de ses fonctions de souveraineté, est d'assurer ses ressources en les prélevant sur les particuliers. En contrepartie, il se doit de répartir avec équité l'effort de contribution de ces derniers. Il peut en alléger la charge et même augmenter sa propre puissance en rationalisant ses procédés de prélèvement et en facilitant les mouvements de circulation des biens et des monnaies. On pourrait résumer trivialement cette pensée ainsi: faire mieux avec ce qu'on a, tirer le maximum du fonds disponible. C'est le présupposé qui sous-tend les analyses de Vauban et de Boisguillebert à la fin du règne de Louis XIV. Le modèle en est encore antique en ceci qu'on peut le dire homéostatique. C'est bien encore celui auquel Rousseau se réfère lorsqu'il dit que le mot économie doit, comme chez les Anciens, s'entendre plutôt «du sage ménagement de ce qu'on a, que des moyens d'acquérir ce qu'on n'a pas» (III, 266).

Or, à partir du XVIII^e siècle, la théorie économique cesse de se formuler en ces termes qui relèvent d'une pensée du patrimoine et de la redistribution; ce qui s'y affirme, c'est une pensée de la production et de l'investissement: elle parle le langage de la croissance, de l'extension des marchés. Ce qui ne veut pas dire que ces pratiques n'aient pas existé auparavant (ce mouvement, selon F. Braudel et son école, s'amorce dès le

XV^e siècle), mais elles n'étaient ni pensées ni même pensables en ces termes.

On devrait alors dire que la conception de Rousseau appartient clairement à la position traditionnelle. Mais c'est encore mal dire puisque Rousseau, comme on l'a vu dans le texte sur l'«Économie politique», concentre son argumentation sur les principes et reste très général sur les mesures empiriques à mettre en place. Dès lors cette question se pose : est-ce par ignorance qu'il reste aussi imprécis sur ce domaine, ou bien faut-il penser (et donc démontrer) qu'au contraire, bien que parfaitement informé, il ne pouvait pas s'avancer plus avant sur ce terrain sans du même coup renoncer à la cohérence de sa pensée politique ? Mieux encore, n'est-ce pas ce qu'on pourrait appeler tout l'univers de sa fiction (romanesque et autobiographique) qui nécessite ou, du moins, sollicite les formules économiques qu'il préconise ? Telle est l'hypothèse qu'il s'agirait de vérifier.

Mais tout d'abord essayons de considérer la question des connaissances économiques de Rousseau. Il s'agit là d'un chapitre d'érudition des études rousseauistes qui reste en grande partie à écrire.

On pourrait dire d'emblée qu'il en savait certainement autant que la plupart des écrivains politiques de son temps. Probablement plus que Voltaire et non moins que Montesquieu. Nul ne chercherait, au demeurant, à comparer Rousseau à d'autres sur ce chapitre, si lui-même ne s'était mis en avant avec son article sur l'«Économie politique». Ce qui est certain, c'est qu'il existait une sorte de culture économique commune à tous ceux qui écrivaient sur la société, l'État, les institutions. Elle était véhiculée par la lecture des classiques, chez qui on trouve généralement des chapitres portant sur la propriété, l'héritage, l'impôt, les revenus, les rentes, la monnaie, le commerce. Ainsi en va-t-il chez des auteurs que Rousseau connaît bien comme Bodin, Grotius, Pufendorf, Barbeyrac, Hobbes, Locke... Mais nous savons aussi qu'il a lu des auteurs dont les textes sont plus directement centrés sur des problèmes d'économie comme Vauban, Mandeville, au début du siècle, ou des contemporains comme Melon, dont l'*Essai politique sur le commerce* (1734) est très commenté et diffusé (Rousseau le mentionne à plusieurs reprises) ; il connaît également les ouvrages de Mirabeau, auteur de la *Philosophie rurale* (1763), rallié aux physiocrates et avec qui il est en correspondance. On sait également qu'il a lu de près les *Économiques* (1738) de Dupin, ce fermier général chez qui il a travaillé comme secrétaire pendant près de six ans (1745-1751). Tous ces ouvrages sont d'une assez grande technicité. Il est très probable que la liste des lectures de Rousseau est plus importante.

Il appartient à la recherche érudite de l'établir. La tâche est très utile, en ceci que presque tous les thèmes abordés par Rousseau constituent des motifs très communs des ouvrages d'économie de l'époque (ainsi l'agriculture, la population, le commerce, l'argent, le rapport villes-campagnes, l'impôt, le luxe, etc.). Mais cette enquête permettrait-elle de mieux comprendre le point de vue de Rousseau ? Cela n'est pas garanti.

2. LE «SYSTÈME RUSTIQUE» ET LE «SYSTÈME DE FINANCES»

Car si Rousseau est certainement meilleur connaisseur des problèmes économiques qu'on ne l'a cru ou prétendu, il faut bien voir que de toute façon la question qu'il pose ne se situe pas dans le champ de la discussion technique sur les procédés de production et d'échange. Cette question intervient en amont de la situation où de tels procédés se développent. Nous savons depuis le premier *Discours* qu'un soupçon grave pèse sur la «civilisation». Le second *Discours* établit la genèse d'une dérive et constate son caractère irréversible. Il y a cependant une alternative à ce dangereux mouvement, elle peut être assurée par les institutions politiques. La raison en est donnée très clairement dans cette formule : «Il est certain que les peuples sont à la longue ce que le gouvernement les fait être» (*Éc. pol.* III, 251) (on trouve une formule identique dans *les Confessions*, I, 1 404 ou dans la *Préface de Narcisse*: les «vices n'appartiennent pas tant à l'homme qu'à l'homme mal gouverné», II, 969). Les institutions politiques peuvent rendre à l'homme en société cet équilibre et ce bonheur qui lui étaient assurés sans effort dans l'état de dispersion.

C'est à ce point précisément que les considérations économiques entrent en jeu. On ne peut concevoir des institutions fondées sur le pacte social, c'est-à-dire sur la volonté générale, sans poser la question de l'égalité. Car l'unité des citoyens que suppose le pacte, et dont l'amour de la patrie est le signe, se trouve constamment menacée ou est même rendue impossible dans une société qui institue et consacre un fossé entre riches et pauvres et qui fait du rapport politique un rapport de dominants à dominés. Cette inégalité sociale est immédiatement une inégalité économique. C'est bien pourquoi toute la question pour Rousseau pivote autour du problème de la propriété. On connaît cette démonstration. Je ne la reprendrai pas ici.

En revanche, il me semble plus intéressant — parce qu'on s'en est moins soucié — de prendre en considération des textes qui supposent connus les principes fondamentaux du *Contrat* et qui tentent de répondre à des situations histo-

riques précises. Tel est le cas du *Projet de constitution pour la Corse* et des *Considérations sur le gouvernement de Pologne*³.

Ce qui précisément est remarquable dans ces deux textes c'est que Rousseau, sollicité de se prononcer sur des réformes politiques, en lie constamment les chances de réussite à des formes de subsistance spécifiques. En fait il s'agit selon lui de choisir entre deux «systèmes», l'un qui lui paraît seul compatible avec le renouveau institutionnel souhaité, l'autre qui ne peut que prolonger les difficultés de la situation présente. Il appelle le premier : «système rustique», le second : «système de finances».

A. Le «système rustique» :

Agriculture

La culture des champs cultive l'esprit. *Corse*

Quand l'agriculture était en l'honneur, il n'y avait ni misère ni oisiveté, et il y avait beaucoup moins de vices.

Premier *Discours*

Lorsque Rousseau conseille aux CorSES de consacrer toutes leurs énergies au développement de l'agriculture, on pourrait penser qu'il ne fait que prendre acte des possibilités et des limites naturelles de l'île. En fait il semble ignorer que l'activité pastorale y joue un rôle égal sinon plus important. Mais cela ne correspondrait sans doute pas à son schéma selon lequel, dans l'histoire des hommes, la vie agricole succède à la vie pastorale et marque l'entrée dans la société civile. Ceci dit, l'important, pour nous aujourd'hui, est de savoir pourquoi Rousseau estimait essentiel un choix en faveur de l'agriculture (dont il se peut, après tout, que l'élevage y était inclus). Cette faveur implique immédiatement pour lui le refus d'une autre forme d'économie, celle qui privilégierait l'industrie et le commerce.

Comment donc se présente son plaidoyer pour l'agriculture ? Les divers arguments peuvent s'ordonner ainsi :

- l'agriculture en assurant la subsistance permet d'augmenter la population;
- elle suscite des mœurs simples et par là des hommes robustes, des femmes chastes et donc une progéniture nombreuse et saine;
- elle appelle un attachement au sol, et donc à la patrie, plus fort que chez les habitants des villes;
- elle façonne des hommes au tempérament propre à faire de bons soldats («la meilleure éducation du soldat est d'être laboureur»);
- enfin elle est le moyen le plus sûr de garantir une véritable indépendance d'un État à l'égard des autres, en lui assurant l'essentiel : sa subsistance.

3. Sur les circonstances qui ont suscité la rédaction de ces deux textes, on peut se reporter aux introductions de l'édition de la Pléiade.

En somme dans ce raisonnement l'aspect proprement économique paraît faible ; il se réduit à deux arguments, celui de la subsistance et celui de l'autosuffisance ; les autres sont essentiellement de nature morale. C'est le même type d'injonction et de raisonnements que l'on trouve dans les *Considérations sur le gouvernement de Pologne* : «Favorisez l'agriculture.» (III, 1008)

On pourra alors se demander : Rousseau envisage-t-il au moins l'agriculture comme une technique spécifique ? À cette question il répond lui-même :

Je n'entends pas par ce mot l'art de raffiner sur l'agriculture, d'établir des académies qui en parlent, de faire des livres qui en traitent. J'entends une constitution qui porte un peuple à s'étendre sur toute la surface de son territoire, à s'y fixer, à le cultiver dans tous ses points, à aimer la vie champêtre, les travaux qui s'y rapportent, à y trouver si bien le nécessaire et les agréments de la vie qu'il ne désire point d'en sortir. (*Corse*, III, 904)

On comprend mieux le sens de cet éloge de l'agriculture si l'on se remémore qu'il était déjà partout présent dans le premier *Discours* ; cet éloge se construit selon trois registres :

- le premier (au début même du discours) est un relevé des *symptômes* et concerne l'évaluation des manières sociales, de leur pédanterie, de leur superficialité ; à quoi s'oppose la figure pure, vigoureuse, intacte du Laboureur : «La richesse de la parure peut annoncer un homme opulent, et son élégance un homme de goût ; l'homme sain et robuste se reconnaît à d'autres marques : c'est sous l'habit d'un Laboureur, et non sous la dorure d'un Courtisan, qu'on trouvera la force et la vigueur du corps» (III, 8) ;
- le deuxième registre est celui de l'analyse des *causes* de la décadence ; particulièrement dans le cas de Rome, nation agricole s'il en fut, et dont Rousseau constamment lie la vertu des commencements à la pratique de l'agriculture : «Rome se remplit de philosophes et d'orateurs ; on négligea la discipline militaire, on méprisa l'agriculture, on embrassa des sectes et l'on oublia la Patrie» (III, 14) ;
- le troisième registre est celui des *effets*, c'est-à-dire de la priorité partout constatée des «talents agréables» sur les «talents utiles», ou des «vaines sciences» sur l'activité indispensable : «Nous avons des physiciens, des géomètres, des chimistes, des astronomes, des poètes, des musiciens, des peintres ; nous n'avons plus de citoyens ou s'il nous en reste encore, dispersés dans nos campagnes abandonnées, ils y périssent indigents et méprisés.» (III, 26) On le voit, Rousseau lie constamment le mérite de la citoyenneté à l'activité agricole : prégnance rigoureuse du modèle romain...

Il semble aux précautions qu'on prend [en multipliant les «établissement faits à l'avantage des savants»] qu'on ait trop de Laboureurs et qu'on craigne de manquer de Philosophes. Je ne veux point hasarder ici une comparaison de l'agriculture et de la philosophie, on ne la supporterait pas. (III, 27)

Entre le premier *Discours* et le *Projet* (soit entre 1750 et 1765, et même 1771, pour les *Considérations*), la pensée de Rousseau est d'une remarquable constance. Il faudrait donc supposer que le «Peuple» dont il est question dans le *Contrat social* (1762) doit, dans ses caractéristiques concrètes (car il s'agit d'abord d'une entité morale), correspondre à une nation agricole. Il s'agit d'une hypothèse que l'on n'a jusqu'ici pas prise en compte. Or il le faudrait sans aucun doute, car la même année Rousseau écrit dans l'*Émile*: «C'est la campagne qui fait le pays et c'est le peuple de la campagne qui fait la nation.» (IV, 852) Il faudrait ajouter: lui seul possède le sentiment de la patrie, dont on a vu, dans le *Discours sur l'économie politique*, qu'il est la clef de la «liberté civile». Un fragment du *Projet* le dit explicitement: «Le meilleur mobile d'un gouvernement est l'amour de la patrie et cet amour se cultive avec les champs.» (*Corse*, III, 941)

Cette place privilégiée accordée par Rousseau à l'agriculture appelle au moins deux remarques:

- comment comprendre la présentation qui est faite de l'agriculture dans le second *Discours*?
- y a-t-il un rapport envisageable entre la position de Rousseau et celle des physiocrates?

1. L'agriculture dans le second *Discours*

«Ce sont le fer et le blé qui ont civilisé les hommes et perdu le Genre humain» (2^e *Disc.*, III, 171); le progrès, dit Rousseau, a résulté de la conjonction de ces deux éléments (que manque l'un des deux et le mouvement n'a pas lieu). L'agriculture, en effet, est une activité complexe qui suppose des connaissances, des outils et un art de la prévoyance; c'est pourquoi l'agriculture est à l'origine des techniques: «L'invention des autres arts fut donc nécessaire pour forcer le Genre humain à s'appliquer à celui de l'agriculture» (*ibid.*, III, 172); l'agriculture est à l'origine de la propriété: «De la culture des terres s'en suivit nécessairement leur partage» (*ibid.*, III, 173).

Apparemment il y a donc contradiction entre le second *Discours* et les textes plus tardifs; en fait il faut toujours, quand on lit Rousseau, tenir compte du moment de l'argumentation. Si dans l'analyse des commencements l'agriculture se confond avec l'émergence de la culture, elle devient au contraire, dans

une société où les arts et l'industrie se sont émancipés, ce qui justement rétablit le rapport premier de l'homme à la nature.

2. Rousseau et les physiocrates

On pourrait se demander si, dans le privilège accordé par Rousseau à l'agriculture, il existe un élément commun avec ce que défendent les physiocrates. Le *Tableau économique* de Quesnay est de 1758 ; la *Philosophie rurale* de Mirabeau est de 1763 : œuvres tout à fait contemporaines donc pour Rousseau (et connues de lui, en tout cas pour Mirabeau). Mais entre lui et ces auteurs il n'y a de commun que le mot « agriculture », tout le reste diffère.

Pour les physiocrates, en effet, l'agriculture est essentiellement conçue dans son rapport à la propriété foncière (qui n'est pas remise en cause) en tant que source première de la valeur ; d'où ressort la nécessité d'accroître la productivité agricole (on est donc très loin du travail tranquille du « laboureur » rousseauiste...). Dans l'analyse des coûts de production, en effet, la part de la subsistance est, selon les physiocrates, égale au gain de cette production ; le résultat serait donc nul si la terre ne donnait au départ et ne renouvelait sans cesse un surplus (cette première « avance », selon l'expression physiocratique), d'où procède tout profit et qui donc permet l'industrie, le commerce, la banque.

Bref où Rousseau voit une homéostasie, les physiocrates voient un moteur. On ne saurait être plus différent.

La vraie richesse : les hommes

Le principe de population

Dans tout pays qui se dépeuple l'État tend à sa ruine, et le pays qui peuple le plus, fût-il le plus pauvre, est infailliblement le mieux gouverné.

Rousseau, *Émile*

Dans la plupart des textes où Rousseau aborde les problèmes économiques proprement dits, un thème revient avec une insistance qui peut étonner : l'appel à un développement de la *population*.

Ainsi dans l'« Économie politique », après avoir critiqué le mode de prélèvement de l'impôt (de la taille particulièrement) sous la forme de numéraire demandé au cultivateur, il enchaîne avec cette remarque : « N'est-ce pas attaquer la subsistance de l'État jusque dans sa source ? N'est-ce pas travailler aussi directement qu'il est possible à dépeupler le pays, et par conséquent à le ruiner à la longue ? Car il n'y a point pour une nation de pire disette que celle des hommes » (III, 275 ; c'est moi qui souligne). Ce passage du *Projet* va dans le même sens : « L'Isle de

Corse ne pouvant s'enrichir en argent doit tâcher de s'enrichir en hommes. La puissance qui vient de la population est plus réelle que celle qui vient des finances et produit plus sûrement son effet.» (III, 904) Ce que les *Considérations* précisent par cette formule particulièrement significative : «L'argent est tout au plus le supplément des hommes, et le supplément ne vaudra jamais la chose même» (III, 1004) (formule remarquable sur laquelle on reviendra plus loin à propos du «système de finances»).

Enfin ce texte des *Fragments politiques* : «Toute l'Économie générale [c'est-à-dire publique ou politique] se rapporte à un dernier objet qui est l'effet et la preuve d'une bonne administration ; cet objet relatif au bien général de l'espèce humaine est la multiplication du peuple, suite infaillible de sa prospérité. Voulez-vous savoir si un État est bien ou mal gouverné, examinez si le nombre de ses habitants augmente ou diminue.» (III, 527.)

Cette thèse cependant n'est pas nouvelle chez Rousseau, elle fait même l'objet d'un chapitre entier du *Contrat social* (livre III, chap. IX) qui a pour titre : «Des signes d'un bon gouvernement». Sur ce sujet on a proposé bien des critères, explique Rousseau, sécurité, prospérité, liberté, sévérité, tolérance, etc. : «Pour moi, je m'étonne toujours qu'on méconnaisse un signe aussi simple[...] Quelle est la fin de l'association politique ? C'est la conservation et la prospérité de ses membres. Et quel est le signe le plus sûr qu'ils se conservent et prospèrent ? C'est leur nombre et leur population. N'allez donc pas chercher ailleurs ce signe si disputé.» (III, 419-420)

En vérité, ce souci concernant la «population» n'est pas propre à Rousseau. Il n'est quasiment point de traité d'économie de l'époque qui ne comporte un chapitre sur le sujet. Mirabeau se fait connaître avec son *Traité de la population*, sous-titre de son livre *L'Ami des hommes* (1756-1758). Dans certains ouvrages s'affiche une véritable hantise d'un déclin démographique. Ainsi Dupin dans ses *Économiques* se livre à des calculs étonnants sur le manque à gagner en habitants provoqué par le célibat ecclésiastique (dont il propose la suppression ; Rousseau abonde dans le même sens dans l'*Émile*). Mais chez d'autres économistes la question prend un tout autre tour. Melon, dans son *Essai politique sur le commerce* (1734), avait tenté de montrer que la croissance des rendements provoque une augmentation de la population qui à son tour suscite un accroissement des denrées ; ce cycle génère la puissance d'un État. Pour les physiocrates il s'agit d'établir le rapport entre la quantité de population et le prix des denrées. Cela devient donc un problème interne à une économie de marché.

Mais chez Rousseau l'argumentation, en son fond, n'est pas économique et encore moins économiste. Ici encore, elle est d'abord éthico-politique. Pourtant, on doit tout d'abord remarquer que ce souhait d'une croissance de la population peut surprendre quand on sait que Rousseau affirme par ailleurs que «l'État républicain et en particulier le démocratique» (*Corse*, III, 906) est ennemi du grand nombre, qu'il doit à l'exemple des cantons suisses rester d'une taille limitée pour que les débats et les décisions restent accessibles aux citoyens. Sans doute, mais cela répond à un autre problème : celui de l'organisation de l'État en unités plus petites de type confédéral (c'est d'ailleurs ce que Rousseau recommande pour la Corse aussi bien que pour la Pologne). L'importance de la population de ce point de vue n'est pas du tout un obstacle. Bien au contraire : le *Contrat social* dit explicitement au livre II, chapitres IX et X : tout est question de proportion entre l'étendue, la nature du terrain et le nombre des habitants (III, 389). Une population abondante et bien répartie est le plus sûr garant contre la tyrannie («Les bêtes féroces ne règnent que dans les déserts», conclut-il, III, 419).

Par ailleurs, cette croissance ne définit pas non plus une visée de type hégémonique : elle ne vise pas à accroître la puissance militaire ou à permettre un plus grand développement des arts et de l'industrie. Enfin cette croissance de population ne saurait non plus résulter de la conquête territoriale, car l'extension du territoire est précisément ce qui amène l'État à recourir au prélèvement en numéraire, plus aisé à ramener sur de longues distances, par quoi l'État suscite ainsi la cause de ce qui le ruine. (*Éc. pol.*, III, 268)

L'accroissement de la population a donc pour Rousseau, du point de vue économique, une bonne raison et une seule : elle assure des bras à l'agriculture, elle consacre «le système rustique», c'est-à-dire le seul mode d'organisation et de production qui rende possible une démocratie vertueuse, une véritable citoyenneté.

Il est clair qu'en posant l'équation entre agriculture et croissance de la population sans poser la question de la productivité, Rousseau néglige deux problèmes qui préoccupent les économistes de son temps : la capacité limitée de production de denrées pour une population donnée sur un sol donné ; le fait qu'un développement des techniques agricoles peut améliorer les rendements des sols. À aucun moment Rousseau n'envisage un perfectionnement technique en agriculture, car c'est précisément le domaine où il lui semble qu'on puisse s'en

passer⁴. Sans doute y voit-il la solution à la critique radicale qu'il a faite des sciences et des arts depuis le premier *Discours*. L'agriculture semble donc échapper à l'histoire, elle peut se soustraire à l'enchaînement néfaste du besoin artificiel et du progrès. C'est elle qui en a ouvert la possibilité (premier *Discours*) ; c'est elle aussi qui peut en clore le mouvement.

Sur le premier point Rousseau semble donner une réponse lorsqu'il pose le principe d'une répartition équilibrée de la population sur tout le territoire ; ainsi parle-t-il de «notre grand et premier principe qui est non seulement d'étendre et multiplier la population mais de l'égaliser dans toute l'Île, autant qu'il est possible» (*Corse*, III, 928). Pourtant, à y regarder de plus près, il ne s'agit pas là d'une exigence d'ordre économique (par exemple : rentabiliser toutes les terres, saturer les moyens de subsistance) mais, encore une fois, d'une exigence politique qui comporte deux dimensions :

- La première est d'être ordonnée à la démocratie : «L'administration la moins coûteuse est celle dont la force n'étant point réunie en quelque point n'emporte pas l'inégale distribution du peuple mais le laisse également dispersé sur le territoire, telle est la démocratie» (*ibid.*, 906). Il s'agit ici en somme de favoriser le mouvement qui va de la périphérie vers le centre sans que la périphérie perde rien de ses droits. Ceci dit, la démocratie n'est qu'une des formes possibles de gouvernement (nous le savons par le *Contrat*) et qui convient aux sociétés de petite taille ; mais c'est précisément le cas de la Corse.
- La deuxième, c'est d'éviter que ne se créent des disproportions entre régions riches et régions pauvres, villes surpeuplées et campagnes désertes, disproportions qui suscitent précisément des échanges nécessairement inégaux, des hiérarchies de statut, des jalousies territoriales : c'est ainsi que s'introduit le commerce et que l'argent impose sa loi. Telles sont les deux termes qui précisément désignent les piliers du «système de finances» dont Rousseau ne cesse de dénoncer les méfaits.

4. § «Dans tout ce qui dépend de l'industrie humaine on doit proscrire avec soin toute machine et toute invention qui peut abrégier le travail, épargner la main-d'œuvre et produire le même effet avec moins de peine.

§ Si l'on trouvait quelque moyen de rendre le labourage plus facile et d'épargner le nombre de bœufs qu'on y emploie, il résulterait nécessairement de cette invention une diminution de prix pour le blé et une augmentation pour la viande. Il reste à voir si cette industrie serait aussi utile aux pauvres qu'elle serait préjudiciable aux malades qui ont plus besoin de bouillon que de pain.» (*Frag* III, 525)

B. Le «système de finances» :

Le commerce

L'éloge du commerce est un des lieux communs de la philosophie politique du XVIII^e siècle. Voltaire et Montesquieu le font en donnant l'Angleterre en exemple. À l'un comme à l'autre, une relation essentielle apparaît entre l'activité marchande d'une part et la paix et la tolérance d'autre part. Le cas de la Hollande ne confirme-t-il pas avec éclat cette hypothèse ? On reçoit comme un fait d'évidence que le propre de la relation marchande est de se substituer à la relation belliqueuse. À cela s'ajoute une représentation plus générale : le commerce est mouvement, il est vie. Il est aux institutions dans l'ordre civil ce que la dynamique est à la statique dans l'ordre physique. À quoi s'ajoutent les métaphores de la circulation sanguine ou celles de l'irrigation hydraulique⁵. Tout le siècle le dit et redit : il faut que tout bouge, que tout circule, que tout s'échange.

Rousseau, seul, dit le contraire. Seul, il soupçonne la relation marchande de n'être pas cet échange euphorique et mutuellement profitable que l'on célèbre partout. Seul il pense que ce mouvement est peut-être un mouvement de destruction. Le «système rustique» n'a pas besoin du commerce. Il faudrait même dire : le commerce est ce qui le menace le plus. «Le commerce produit la richesse mais l'agriculture assure la liberté.» (*Corse*, III, 905)

D'emblée on peut remarquer que le mot «commerce» est le plus souvent employé en association exclusive avec certains termes, comme par exemple dans le titre de ce texte des *Fragments politiques* : «Le luxe, le commerce et les arts» (p. 527 et ss.). Dans l'«Économie politique», l'expression qui revient est «le commerce et l'industrie» (ainsi p. 274, 275). On sait par le premier *Discours* de quelle critique radicale ces données sont l'objet pour comprendre dans quelle logique est prise l'analyse du commerce.

Qu'est-ce donc qui rend le commerce suspect ? Quels sont les effets regrettables de son extension ? L'analyse de Rousseau semble des plus sommaires : le commerce n'apparaît que dans la mesure où des biens sont produits en quantité superflue, donc dans la mesure où l'on outrepassé ce qui est exigé par les besoins véritables. Produire du superflu, c'est du même coup s'enrichir. Mais c'est surtout convertir ce superflu en argent et celui-ci impose dès lors sa loi. Cette analyse assez traditionnelle ne prend un tour spécifique que lorsque Rousseau l'applique au cas de l'agriculture. Le relation marchande devient dès lors une relation d'agression :

5. Je renvoie ici à l'excellent livre de Francine Markovits, *l'Ordre des échanges*, Paris, PUF, 1986 ; particulièrement (sur le point indiqué), p. 171 et ss.

Je regarde si bien tout le *système de commerce* comme destructif de l'agriculture, que je n'en excepte pas même le commerce des denrées qui sont le produit de l'agriculture. Pour qu'elle pût se soutenir dans ce système il faudrait que le profit pût se partager également entre le marchand et le cultivateur. Mais c'est ce qui est impossible parce que le négoce de l'un étant libre et celui de l'autre forcé le premier fera toujours la loi au second, rapport qui rompant l'équilibre ne peut faire un état solide et permanent. (*Corse*, III, 920)

Notons cependant que Rousseau ne condamne pas en général le phénomène de l'échange. D'une part il emploie souvent le mot échange comme synonyme de «troc» (*Corse*, III, 922-923), ce qui était courant à l'époque. D'autre part il considère comme nécessaire une certaine forme de commerce qui est le «commerce intérieur» (*ibid.*, III, 922). Celui-ci consiste à rétablir par «répartition» les biens produits inégalement dans les diverses parties du territoire: soit que certaines régions soient plus fertiles que d'autres, soit que certaines ne sont aptes qu'à produire une denrée et les autres une autre. Ce commerce intérieur n'est en fait qu'une forme de la redistribution. Il contribue à réaliser cette exigence si chère à Rousseau: la répartition égale de la population (*ibid.*, III, 922). Mais cette tâche devrait pour Rousseau éviter si possible le recours à la monnaie, elle devrait se faire échange direct des produits. En fait le principal tort du commerce, c'est de rendre nécessaire l'usage de l'argent et c'est bien sur ce point que la critique rousseauiste devient la plus virulente.

L'argent

Les anciens Politiques parlaient sans cesse de mœurs et de vertu; les nôtres ne parlent que de commerce et d'argent. Premier *Discours*

L'argent semble incarner pour Rousseau une des figures majeures, sinon du mal, du moins du malheur. On pourrait très facilement faire une anthologie de citations sur ce sujet. On n'en trouverait pas une seule qui comporte un jugement positif. Retenons-en quelques-unes pour ouvrir le débat et orienter l'analyse:

On peut dire qu'un gouvernement est parvenu à son dernier degré de corruption quand il n'a plus d'autre nerf que l'argent. (*Éc. pol.*, III, 266)

Si nous pouvions nous passer d'argent et avoir tous les avantages que l'argent donne nous jouirions bien mieux de ces avantages qu'avec les richesses, puisque nous les aurions séparés des vices qui les empoisonnent et que l'argent amène avec lui. (*Corse*, III, 946)

La critique rousseauiste de l'argent n'a pourtant rien d'une critique moralisante. Il s'agit d'abord d'une critique politique, mais qui engage une dimension morale. On pourrait présenter ainsi le postulat de Rousseau sur ce point : l'argent n'est absolument pas indispensable au fonctionnement des sociétés ; bien plus, son emploi entraîne des inconvénients graves (inégalités, corruption, parasitisme...). Comment s'expliquer alors la généralisation de la monnaie, qu'est-ce qui a poussé les États eux-mêmes à se faire les agents de cette diffusion ?

L'argument qui revient sans cesse dans l'analyse que Rousseau fait de l'argent consiste à dire que plus il y en a, plus la pauvreté augmente. On pourrait même dire qu'il s'agit là d'une sorte de théorème d'économie politique telle que Rousseau l'entend. Ainsi : «La pauvreté ne s'est faite sentir en Suisse que quand l'argent a commencé d'y circuler» (*Corse*, III, 916). De même, parlant de la politique de la République de Gênes en Corse, il écrit : «Elle prenait toutes les mesures pour épuiser l'Île d'argent» (*ibid.*, III, 918).

Définir la pauvreté comme une conséquence directe de l'abondance de monnaie peut sembler une affirmation simplement provocatrice ou du moins paradoxale, développée dans le droit fil du premier *Discours*. Cependant il y a sur ce point comme sur tant d'autres une remarquable cohérence dans la position de Rousseau. Le paradoxe en effet n'est qu'apparent. L'argumentation se veut rigoureuse ; il nous suffit de la suivre pour constater à quel point elle l'est en effet, eu égard aux prémisses de son «système». Elle s'organise essentiellement autour de deux convictions :

- qu'un système économique dominé par l'argent signifie nécessairement l'abandon d'une économie fondée sur l'agriculture et par là même de toutes les valeurs liées au «système rustique» ;
- que l'accroissement du numéraire signale une rupture de la relation entre le signe et la chose, par quoi se confirme le caractère artificiel de toute économie monétaire.

L'abondance d'argent est tout d'abord le signe d'un déséquilibre néfaste qui a surgi dans le système de production ; «c'est le premier signe d'un désordre intérieur de l'État» (*Éc. pol.*, III, 266). Quel est ce désordre ? Il tient d'abord en ceci qu'une partie de la population travaille tandis que l'autre en tire ses bénéfices. L'une est constituée par la population rurale, l'autre par la population urbaine. Ce déséquilibre c'est d'abord celui de la ville et de la campagne. «Plus la ville est riche, plus la campagne est misérable» (*Éc. pol.*, III, 274) ; la critique de la ville parasitaire est certainement un des aspects majeurs de la dénonciation du «système de finances».

Un autre argument, plus proprement économique, considère les ravages que l'hégémonie de l'argent provoque sur l'économie rurale. Rousseau dénonce de manière très précise un processus qui sera, quelques décennies plus tard, désigné comme «capitaliste» : «Il faut établir pour maxime certaine que partout où l'argent est de première nécessité, la nation se détache de l'agriculture pour se jeter dans les professions plus lucratives; l'état de laboureur est alors un objet de commerce et une espèce de manufacture pour les grands fermiers, ou le pis-aller de la misère pour la foule des paysans. Ceux qui s'enrichissent par le commerce et l'industrie placent quand ils ont assez gagné leur argent en fonds de terre que d'autres cultivent pour eux; toute la nation se trouve ainsi divisée en riches fainéants qui possèdent des terres et en malheureux paysans qui n'ont pas de quoi vivre en les cultivant.» (*Corse*, III, 920)

On est dans ce cas devant une situation totalement faussée pour l'agriculture, puisqu'elle perd sa qualité essentielle qui est de fonder l'indépendance du laboureur; or c'est cette indépendance qui lui assure aussi sa qualité de citoyen. Si le laboureur ne travaille pas pour lui-même, s'il en est réduit à être le mercenaire d'un propriétaire qui n'est même pas lui-même agriculteur, mais seulement un investisseur qui s'est procuré des terres pour les faire exploiter, alors on n'a plus affaire qu'à une apparence d'agriculture.

Enfin le désordre peut venir de l'État lui-même, c'est-à-dire de sa manière d'organiser les prélèvements publics. En se donnant la facilité d'exiger l'impôt en numéraire, l'État non seulement pousse mais oblige chacun à se procurer de l'argent. Ce faisant l'État incite au développement des échanges et condamne les agriculteurs au commerce. Il s'y ruinent et désertent la campagne. Telle est la logique selon laquelle l'État devient le premier fossoyeur de la nation et l'artisan de sa propre déchéance.

Cette logique, Rousseau l'expose une première fois dans l'«Économie politique» et en reprend l'argumentation lorsqu'il envisage les problèmes concrets posés par le système de taxes imposé par la République de Gênes aux CorSES. Mais là n'est pas encore l'élément le plus décisif de l'analyse de Rousseau. Celle-ci tient d'abord dans ces deux propositions, précédemment citées à propos du problème de la population :

- «L'Île de Corse ne pouvant s'enrichir en argent doit tâcher de s'enrichir en hommes» (*Corse*, III, 904) ;
- «L'argent est tout au plus le supplément des hommes, et le supplément ne vaudra jamais la chose» (*Pol.*, III, 1004).

Ces deux affirmations sont à rapprocher de cette autre : «Alors l'État sera le plus riche qu'il est possible car il abondera

dans la marchandise la plus précieuse, savoir les hommes, et les hommes qu'il aura il les aura tout entiers» (*Frag.*, III, 527 ; c'est moi qui souligne). On perçoit mieux maintenant la pointe de la critique rousseauiste adressée à l'argent. Sa logique est celle de l'*usurpation*. Mais il faut bien voir laquelle. La critique traditionnelle consistait à montrer que l'argent se substituait aux *biens*, et par là même les rendait indifférents puisqu'ils étaient tous, quelles que soient leurs propriétés intrinsèques ou leurs usages divers, traductibles dans une langue unique, celle des équivalents généraux. Cette critique apparaît déjà chez Platon (cf. *Protagoras*) et on peut en suivre la permanence jusque dans les analyses les plus récentes.

Rousseau, lui, dit tout autre chose ; il dit que l'argent se substitue aux *hommes*. Autrement dit, Rousseau situe la question avant même l'acte d'échange, car tout système fondé sur l'échange (marchand) appelle nécessairement le recours à la monnaie et ruine le «système rustique». Seul celui-ci est ordonné à la vérité, parce qu'il fait appel aux hommes eux-mêmes, cherchant à subvenir à leurs besoins essentiels, sans recours à des artifices (techniques) et encore moins à des représentations (monétaires). Le règne de la *substitution* commence dès que l'on sort de cette simplicité première. L'argent ne vaudra jamais les hommes (ni leur travail), pas plus que les mots n'égaleront les choses et pas plus que les représentants ne peuvent prétendre se substituer à la volonté générale (car, comme dit le *Contrat* : «la volonté générale ne se représente point» ; III, 429).

Remarquons-le, cette critique de l'argent (ramené à un signe de richesse) laisse en blanc une réflexion sur la *monnaie* (sauf quelques paragraphes dans l'*Émile*, II, 461-462). Mais c'est aussi parce que faire une théorie de la monnaie supposerait que soit accepté le point de vue du «système de finances», ce qui justement n'est pas le cas.

3. AUTARCIE, INDÉPENDANCE, LIBERTÉ

Finalement, quand on fait le bilan des considérations économiques que Rousseau développe, une conclusion s'impose : ce qu'il propose, ce qu'il souhaite, ce qu'il recommande, c'est un système d'économie fermée, c'est un régime de subsistance autarcique. «Ne rien tirer du dehors» (III, 928), voilà ce qu'il recommande aux Corses. «Chacun s'efforcera d'avoir en nature et par sa propre culture toutes les choses qui lui sont nécessaires plutôt que par des échanges qui seront toujours moins sûrs et moins commodes, à quelque point qu'ils soient facilités» (III, 924) ; ou encore : «réduire à presque rien les nécessités des importations du dehors de l'île» (III, 929). C'est pourquoi c'est le système rustique qui doit prévaloir car c'est celui

qui assure la satisfaction des besoins véritables, alors que la production par «les arts et l'industrie» d'objets de toutes sortes appelle le commerce et l'argent.

Ce choix en faveur de la subsistance autarcique comporte immédiatement plusieurs conséquences positives, politiques et morales :

Première conséquence : l'*indépendance* : «Un pays est dans sa plus grande force d'indépendance quand la terre y produit autant qu'il est possible, c'est-à-dire quand elle a autant de cultivateurs qu'elle en veut avoir» (*Corse*, III, 944). De même il conseille aux Polonais de renoncer aux arts, au commerce, à l'industrie, au luxe et de privilégier l'agriculture, s'ils veulent «former une nation libre, paisible et sage qui n'a ni peur ni besoin de personne, qui se suffit à elle-même et qui est heureuse» (*Pol.*, III, 1003).

La deuxième conséquence en effet, c'est d'être assuré de trouver la paix et le *bonheur* chez soi : «J'avoue que l'argent rend les échanges plus commodes mais faites mieux, rendez les échanges peu nécessaires, faites que chacun se suffise à lui-même autant qu'il est possible» (*Frag.*, III, 526). La question ici est bien en effet celle du bonheur ; c'est précisément dans le fragment intitulé «Du bonheur public» que Rousseau lie les deux notions : «Je dis donc que la nation la plus heureuse est celle qui peut le plus aisément se passer de toutes les autres, et que la plus florissante est celle dont les autres peuvent le moins se passer» (III, 512)... «D'ailleurs on peut dire que l'état général de la Nation le plus favorable au bonheur des particuliers est de n'avoir besoin pour vivre heureux du concours d'aucun autre peuple ; car il ne leur reste plus pour jouir de toute la félicité possible que de pourvoir par de sages lois à tous leurs avantages mutuels, ce qui ne dépendrait pas si bien d'eux s'il fallait seulement recourir aux étrangers» (III, 513).

Troisième conséquence : la paix à l'extérieur : «On ne vous cherchera pas querelle, on vous craindra sans en faire semblant» (III, 1004), dit Rousseau aux Polonais ; seul un peuple rustique, farouchement attaché à sa patrie, est résolu à la défendre avec une énergie telle que cela seul constitue une dissuasion pour tout agresseur éventuel ; c'est ce qu'il explique aux Corses en donnant la Suisse en exemple (*Corse*, III, 914-915).

Cette autosuffisance, condition de la paix, de la tranquillité et du bonheur, c'est exactement ce que Rousseau met en scène en décrivant le domaine de Clarens dans *la Nouvelle Héloïse*. Certes il ne s'agit pas d'un État, mais d'un domaine familial. À l'insularité du domaine, redoublée en son centre par ce jardin secret de Julie baptisé Élysée, répond la circularité des relations affectives et la bienveillance des dispositions

entre maîtres et employés; mais c'est l'organisation économique qui imprime sa marque à ce monde ramassé en son dedans. Autosuffisance, mais ordonnée à la simplicité des besoins, travail qui ne cherche pas le surcroît en vue du commerce mais seulement le nécessaire en vue de l'usage, absence de rapports d'argent: Clarens est en quelque sorte le modèle réduit du «système rustique». J. Starobinski, qui a bien vu cet aspect du roman et l'a analysé en de belles pages, remarque: «Rousseau a constamment lié les problèmes de la conscience aux problèmes économiques: selon lui il ne peut y avoir d'indépendance de la conscience qu'appuyée et assurée par une indépendance économique» (*la Transparence et l'obstacle*, Gallimard, 1971, p. 130). C'est ce que Rousseau comprend pour lui-même le jour où il décide de ne plus solliciter qui que ce soit et de vivre de son métier de copiste. De même Émile sera menuisier afin de subsister en toute autonomie durant ses années de voyage et au-delà.

On entrevoit donc que c'est à travers toute son œuvre (et sa vie en tant que récit ne s'en sépare pas) que cette pensée de l'économie chez Rousseau, tout entière tournée vers la constitution d'une unité politique fondée sur l'indépendance et l'autosuffisance, renvoie à un schème fondamental du *dedans*. Il semblerait que tout se passe comme si le malheur survenait toujours de l'extérieur. On devrait même dire: le mal est l'extériorité comme telle. On connaît la thèse: l'homme est innocent, c'est la société qui le pervertit. Le mal comme l'histoire surviennent et suprennent. Il y avait un premier cercle dont le tracé circonscrivait un espace d'ignorance et de bonheur. L'humanité fut, avec les savoirs et les techniques, livrée au changement et à l'organisation. Mais ici un autre cercle peut être tracé, une nouvelle enceinte construite; cela n'est plus donné, cela doit être voulu. Le dedans sera désormais l'œuvre institutionnelle, ce sera la construction politique comme telle. Mais cette société politique ne peut être que *locale*, il faut qu'elle s'individualise en un *corps* qui soit l'expression d'une identité politique déterminée. C'est cela que traduit le sentiment de la *patrie* et qui, à l'opposé, fait apparaître comme stérile la prétention de s'attacher à l'humanité dans son ensemble; il faut que l'humanité soit «concentrée entre concitoyens» (*Éc. pol.*, III, 254)... «Il semble que le sentiment de l'humanité s'évapore en s'étendant à toute la terre» (*ibid.*, 244).

Ce caractère local de l'identité politique, Rousseau l'énonce toujours dans le vocabulaire de l'*énergie*: il s'agit toujours de concentrer des forces, d'affirmer une volonté. Ainsi parle-t-il de Sparte ou de la Rome républicaine. Cette énergie est liée à la vertu, au courage, à la sobriété. (Il faudrait aussi montrer que cela définit une poétique — balance des effets

et des moyens — et fonde à ses yeux l'avantage de la mélodie sur l'harmonie.)

Or il faut bien voir que dans le *Contrat social* l'acte d'association est précisément cette opération de concentration de forces; le vocabulaire est ici celui de la physique: «Or comme les hommes ne peuvent engendrer de nouvelles forces, mais seulement unir et diriger celles qui existent, ils n'ont plus d'autre moyen pour se conserver, que de former par agrégation une somme de forces qui puisse l'emporter sur la résistance, de les mettre en jeu par un seul mobile et de les faire agir de concert. Cette somme de forces ne peut naître que du concours de plusieurs [...] Trouver une forme d'association qui défende de toute la force commune... etc.» (livre I, chap VI, III, 360). Ce modèle de composition des forces traverse tout le *Contrat social*: on le retrouve à un passage significatif, lorsque Rousseau envisage l'optimum de population pour un pays donné: «C'est dans cette proportion que se trouve le maximum de force d'un nombre donné de peuple», écrit-il (livre II, chap. X; III, 389). On pourrait montrer que toute la métaphore du corps est soutenue par ce modèle tout en lui conférant l'unité interne.

Parvenus à ce point, nous disposons probablement d'éléments suffisants pour poser la question qui était latente dans tout cet exposé: comment ordonner l'un à l'autre chez Rousseau la pensée politique et la pensée économique ou, si l'on préfère, la théorie du contrat et le système rustique? On peut immédiatement répondre: cela s'ordonne très bien, et cela s'ordonne même si bien qu'il faudrait dire que, à la limite, l'un ne peut aller sans l'autre. Toute la théorie du contrat en effet vise, par le schème de la composition des forces, à la constitution de cette unité qui, cependant, ne peut se maintenir que pour autant que d'autres forces venues de l'extérieur ne la font pas éclater. Or, nous l'avons vu, il y a pour Rousseau un choix très clair: si l'on opte pour le système de finances, c'est-à-dire pour l'industrie et le commerce, on consacre le rôle de l'argent, l'hégémonie des villes, les séductions de luxe. Le corps social sera divisé et la volonté générale, comme il le dit, ne sera plus la volonté de tous. Le commerce et l'argent dans la Cité, c'est la fin de la Cité. Platon n'a cessé de le dire. Rousseau à son tour le répète, comme si plus de vingt siècles d'histoire comptaient à peine, ou, au contraire, n'avaient fait que confirmer le diagnostic. Le problème est alors que l'on n'a pas en général (je n'en vois pas d'exemples, en tout cas) mesuré ce paradoxe: que la pensée politique de Rousseau a été reçue comme pensée de référence par des réformateurs et des responsables politiques, précisément à l'époque où les crises étaient principalement déterminées par la révolution indus-

trielle et par les transformations des modes de vie urbains. Le *Contrat social* pouvait-il alors faire mieux qu'inspirer des utopies juridiques ? Ou bien ses analyses restent-elles pertinentes au-delà du modèle d'économie « rustique » que Rousseau suppose nécessaire à sa cohérence ?

Mais il faut aller plus loin encore. Quand Rousseau dit que « les hommes ne peuvent engendrer de forces nouvelles, mais seulement unir et diriger celles qui existent » (cf. *supra*) : il définit bien le trait fondamental de son système économique et politique, qui est d'être homéostatique. L'économie « rustique » et l'unanimité souhaitée par le contrat (« Plus le concert règne dans les assemblées, c'est-à-dire plus les avis approchent l'unanimité, plus aussi la volonté générale est dominante » ; livre IV, chap. II ; III, 439) semblent avoir pour fin de constituer un système à entropie minimale. J'emploie à dessein cette expression ; c'est celle qu'utilise Lévi-Strauss dans sa description des sociétés (dites) primitives où en général la règle d'unanimité prévaut pour les décisions collectives, et ceci afin que « le groupe se perpétue comme groupe » (*Entretiens avec G. Charbonnier*, 10/18, p. 41), pour se donner « une protection contre le risque de clivage, contre le risque qu'une hiérarchie subreptice ne s'introduise dans le groupe social » (*ibid.*). Tout est fait pour conjurer les conflits et perturbations internes. Le modèle serait ici celui de l'horloge (machine mécanique à faible consommation d'énergie) par opposition à des sociétés qui consacrent les hiérarchies et inégalités qu'elles utilisent pour produire et se développer et dont le modèle serait la machine à vapeur (machine thermodynamique fonctionnant sur la différence de température entre chaudière et condensateur, produisant énormément de travail mais consommant beaucoup d'énergie).

C'est une société du premier type que tend à mettre en place le *Contrat social* (Lévi-Strauss le note d'ailleurs explicitement). Mais précisément cette construction institutionnelle — ce qu'on n'a généralement pas souligné — est inséparable d'un dispositif économique déterminé, à savoir l'autarcie du « système rustique ». Or il est remarquable que sur ce point également la description de Rousseau corresponde très exactement à celle que des anthropologues comme M. Sahlins (*Stone Age Economics*, Chicago, Aldine-Atherton, 1972) ou P. Clastres (*Recherches d'anthropologie politique*, Seuil, 1980) font de l'économie primitive. Ainsi Clastres, commentant les recherches de Sahlins, écrit : « Toute communauté primitive aspire, du point de vue de sa production et de sa consommation, à l'autonomie complète ; elle aspire à exclure toute relation de dépendance par rapport aux groupes voisins. C'est [...] l'idéal autarcique de la société primitive : on produit un minimum suffisant pour

satisfaire à tous les besoins, mais on s'arrange pour produire la totalité de ce minimum [...] L'idéal d'autarcie économique est en fait un idéal d'indépendance politique, laquelle est assurée tant qu'on n'a pas besoin des autres.» (p. 132)

C'est exactement cela que retrouve et reconstitue l'économie politique de Rousseau. Lisons encore Clastres: «La société primitive assigne à sa production une limite stricte qu'elle s'interdit de franchir, sous peine de voir l'économie échapper au social et se retourner contre la société en y ouvrant la brèche de l'hétérogénéité de la division entre riches et pauvres, de l'aliénation des uns par les autres. Société sans économie certes, mais, mieux encore, société contre l'économie» (*ibid.*, p. 135).

On ne saurait définir plus adéquatement le système rustique de Rousseau. Que peut-on en conclure? En vérité tant de choses qu'il vaut mieux faire un choix.



La première conclusion s'impose d'elle-même: On ne peut exposer de manière pertinente la pensée politique de Rousseau sans prendre en compte ses thèses économiques qui définissent précisément les conditions nécessaires (bien que non suffisantes) de la réalisation du pacte social. En d'autres termes: on ne peut séparer le modèle politique au *Contrat social* du modèle économique du *système rustique*. On comprend que cela veut dire que quantité de commentaires sont à réviser.

Autre conclusion: la pensée politique de Rousseau, si elle n'est pas une analyse de la réalité de son époque, n'est pas pour autant assimilable à une utopie; on pourrait dire d'elle qu'elle propose de la manière la plus rationnelle et la plus cohérente (avec toutes les ressources de «la science politique de son temps») les solutions à adopter pour produire une société à entropie minimale. Tel est le sens de la recherche de l'unanimité politique et de l'égalité sociale. Cela n'est possible qu'au prix d'une exclusion délibérée de la logique et des mécanismes de l'économie moderne. Tout simplement parce que cette logique et ces mécanismes (déjà pressentis par Platon dans sa dénonciation du commerce et de l'argent et par Aristote lorsqu'il critique la chrématistique) signifient pour Rousseau la fin de la Cité et de la *destruction du lien politique*. C'est là en effet tout le problème.

Deux siècles après, c'est à nous qu'il appartient de dire s'il avait vu juste ou non.